

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 673

présenté par

Mme Regol, M. Lucas, M. Iordanoff, Mme Arrighi, M. Thierry, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché et Mme Taillé-Polian

-----

**ARTICLE 1ER A**

À l'alinéa 26, après le mot :

« notamment »,

insérer les mots :

« de l'influence du réchauffement climatique sur ces déplacements de population et »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement de repli vise à intégrer aux éléments contenus dans le rapport annuel sur la politique d'immigration et d'intégration remis par le Gouvernement au Parlement une analyse de l'influence du réchauffement climatique sur les mouvements de population.

La hausse des températures, comme ne cessent de le rappeler les scientifiques, entraînera une hausse du nombre d'événements climatiques et météorologiques extrêmes, de leur fréquence et de leur intensité. Inondations, feux de forêt, sécheresses, tempêtes et ouragans vont ainsi provoquer dans les décennies à venir un nombre croissant de déplacements humains.

Il convient donc, en plus d'une action climatique résolue visant à limiter les émissions de gaz à effet de serre pour limiter les conséquences du réchauffement, de disposer d'une compréhension du phénomène des migrations climatiques, ce que propose cet amendement.